



Bourses pour le lycée français de MADRID

Notice d'information destinée aux familles des candidats en 2024-2025

OBSREVATION IMPORTANTE

L'admission de l'élève boursier au lycée français de Madrid sera définitive dès que l'établissement aura l'assurance que la famille de l'élève boursier a trouvé une famille d'accueil.

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger. Les candidats doivent également avoir la maturité et l'autonomie nécessaires afin que leur année de scolarité à l'étranger se déroule dans les meilleures conditions.

Pour les candidats retenus par la commission nationale, un certificat médical devra être fourni et fera apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Madrid, la famille doit s'adresser à **Mme le Proviseur du lycée français de Madrid, Plaza del liceo n° 1, 28043 MADRID - ESPAGNE** (☎ 00.34.91.748.94.90).

Point d'attention : la bourse, accordée pour la durée de l'année scolaire, n'est en aucun cas reconduite pour une année supplémentaire. Par conséquent, les familles des élèves qui souhaiteraient poursuivre leur scolarité dans le même établissement ou dans un établissement différent à l'étranger l'année suivante sont informées qu'elles ne pourront plus bénéficier du dispositif des bourses à la mobilité et devront dans ce cas prendre en charge intégralement les frais de séjour, de scolarité, d'hébergement et de transport de leur enfant.

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SEJOUR

L'élève boursier devra être muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport. L'élève boursier mineur devra également être muni de l'autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale. Pour plus d'informations sur l'autorisation de sortie de territoire et le formulaire indispensable, consultez le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>.

Pour les élèves non ressortissants de l'Union européenne, il vous appartient également de vous informer sur l'évolution éventuelle des formalités d'accueil et de séjour dans le pays.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

Le lycée français de Madrid assure la demi-pension mais ne comporte pas d'internat. **Les élèves admis peuvent obtenir du secrétariat du lycée des adresses de familles espagnoles susceptibles de les héberger.** La responsabilité du choix incombe entièrement

au représentant légal qui devra engager des démarches en vue de trouver un hébergement dès réception du courrier d'acceptation du candidat.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération madrilène, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille espagnole. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage, les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de **suffisamment d'argent à son arrivée à Madrid et à chaque début de trimestre**, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le versement de la bourse intervient environ un mois après chaque début de trimestre.

A titre indicatif : montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2024-2025 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse varie, hors bourse au mérite, **entre 8 480 euros et 16 330 euros**.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé par trimestre, directement au proviseur du lycée français de Madrid qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.), la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **M. le Proviseur du lycée français de Madrid**.

A titre indicatif :

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Lycée français de Madrid	Frais de scolarité (annuels)	Demi-pension (annuelle)	Hébergement (annuel)	Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)		Transports urbains (annuels)	TOTAL
Premières	7 467€	1 007€	7 000€	Manuels scolaires (location ou prêt)	350€	350€	16 254€
				Inscription EA	80€		
Terminales	7 467€	1 007€	7 000€	Manuels scolaires (location ou prêt)	350€	350€	16 324€
				Inscription au Bac	150€		